



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 104795

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les évaluations nationales de CM2. Depuis leur mise en place à la rentrée scolaire 2008, ces évaluations sont contestées et plus particulièrement cette année où elles ont provoqué de multiples réactions auprès des syndicats, des enseignants mais aussi des parents d'élèves. La première des critiques résiderait dans la date choisie pour faire passer ces évaluations, en janvier, mais aussi dans leur mauvaise utilisation. Il semblerait en effet que l'objectif de départ qui consistait à s'adapter aux rythmes scolaires, lutter contre l'échec scolaire et mettre en place de nouveaux programmes ait été détourné au profit d'une évaluation visant à sélectionner. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend, dès la rentrée 2011, répondre à ces inquiétudes mais surtout adapter les questionnaires et leur modalité de passation aux objectifs réellement poursuivis.

Texte de la réponse

L'évaluation nationale CM2, comme celle organisée en CE1, a deux objectifs : permettre le pilotage du système éducatif à tous les niveaux, à partir des résultats des élèves et offrir à chaque enseignant un outil pour une meilleure connaissance des acquis et des difficultés de chaque élève. Ces deux objectifs sont complémentaires et ont structuré les démarches de conception et de mise en oeuvre du dispositif. Les questions posées aux élèves permettent un bilan précis des compétences de chaque élève en référence aux programmes et aux progressions. Cette évaluation s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large de la scolarité du socle commun de connaissances et de compétences, et la réflexion se poursuit avec les représentants des enseignants et des parents d'élèves sur les modalités les mieux appropriées à la conception d'évaluations des acquis des élèves plus larges, incluant le collège. Dans ce cadre, le dispositif d'évaluation sera poursuivi par un protocole nouveau en classe de cinquième et le déplacement de l'évaluation CM2 en fin d'année. Ainsi, les résultats de l'évaluation CM2 pourront être pris en compte dès l'arrivée des élèves en sixième.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104795

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3537

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9159